

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/01/2016

Publication : 29/01/2016

Agence Régionale de Santé "Compétente" par délégation
Alsace



La Directrice Etudes Finances
et Appuis de la Solidarité


Nathalie MAILLOT

Conseil départemental



Haut-Rhin

ARRÊTÉ

ARS n° 2015/1536
CD n° 2015 00358
du 10/12/15

portant modification de l'autorisation des 127 lits de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la clinique Saint Damien à Mulhouse, géré par le groupe Saint Sauveur, par requalification des 6 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes en lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes.

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
D'ALSACE,

LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU HAUT-RHIN,

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.313-1-1 - et suivants, D.313-2, D.313-7-2, D.313-11 et suivants, R.313-7 et suivants relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU le code de la santé publique ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2015 portant nomination de Madame Marie Fontanel en qualité de directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé d'Alsace ;
- VU l'arrêté conjoint du Directeur général de l'ARS Alsace et du Président du Conseil général du Haut-Rhin N°2014/1344 – CG n°2014-00329 du 28 novembre 2014 autorisant l'extension de 35 à 127 lits de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la clinique « Saint Damien » à Mulhouse, géré par le groupe Saint Sauveur, par transfert des 92 lits de l'EHPAD « Foyer Notre Dame » à Mulhouse, géré par le groupe Saint Sauveur ;
- VU le schéma régional d'organisation médico-sociale de l'ARS Alsace 2012-2016, notamment l'objectif de recomposition de l'offre d'hébergement temporaire pour personnes âgées, en lien avec les Conseils départementaux des deux départements ;

VU l'extrait des délibérations du conseil d'administration en date du 19 octobre 2015 approuvant la transformation de 6 lits d'hébergement temporaire en lits d'hébergement permanent au pôle de gérontologie Saint Damien de Mulhouse

CONSIDERANT que

- cette transformation s'inscrit dans les orientations du schéma régional d'organisation médico-sociale de l'ARS Alsace 2012-2016 ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 :

La transformation des 6 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes, de l'EHPAD de la clinique Saint Damien, géré par le groupe Saint Sauveur, en lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes est autorisée.

La capacité totale autorisée de l'EHPAD s'élève à 127 lits d'hébergement permanent, soit :

- 101 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,
- 14 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés,
- 12 lits en unité d'hébergement renforcée pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés,

ARTICLE 2 :

Les caractéristiques de l'EHPAD sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux selon l'annexe jointe.

ARTICLE 3 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être porté devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes concernées, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 :

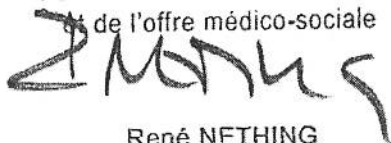
Mme la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Alsace et M. le Directeur général des services du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Directeur général du groupe Saint Sauveur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Alsace, ainsi qu'au bulletin d'information officiel du Département du Haut-Rhin.

Fait à Strasbourg en deux exemplaires originaux

La Directrice générale par intérim
de l'agence régionale de santé

Marie FONTANEL
Par délégation

Le Directeur de l'offre de soins
et de l'offre médico-sociale


René NETHING

Le Président
du Conseil Départemental
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Le Directeur Général des Services


Philippe JAMET

Annexe de l'arrêté ARS n° 2015/1536 - CD du Haut-Rhin n°
en date du 10/12/15

Caractéristiques FINESS
de l'EHPAD de la clinique Saint Damien
23 avenue de la 1^{ère} Division Blindée
68090 Mulhouse cedex 1

| | | |
|--|------------|--|
| - Numéro d'identité de l'établissement : | 680018710 | |
| - Numéro d'entité juridique : | 680015963 | |
| - Code catégorie d'établissement : | 200 | Maison de retraite |
| - Code discipline d'équipement : | 924 | Accueil personnes âgées |
| - Code mode de fonctionnement : | 11 | Hébergement complet |
| - Code type clientèle : | 711 | Personnes âgées dépendantes |
| - Capacité autorisée : | 101 | |
| - Code discipline d'équipement : | 924 | Accueil personnes âgées |
| - Code mode de fonctionnement : | 11 | Hébergement complet |
| - Code type clientèle : | 436 | Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés |
| - Capacité autorisée : | 14 | |
| - Code discipline d'équipement : | 962 | Unité d'hébergement renforcée |
| - Code mode de fonctionnement : | 11 | Hébergement complet |
| - Code type clientèle : | 436 | Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés |
| - Capacité autorisée : | 12 | |
| - Capacité totale : | 127 | |